

NP

NS



Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Lac-du-Cerf

13 novembre 2023 19h00Séance tenue au Centre communautaire située au 15, rue Émard
selon les dispositions du Code municipal du Québec**Sont présents et forment quorum sous la présidence du maire Nicolas Pentassuglia :**

Monsieur Daniel Guindon	Conseiller	Poste 1
Monsieur Pierre Raïche	Conseiller	Poste 2
Monsieur Christian Gamache	Conseiller	Poste 3
Monsieur Jacque De Foy	Conseiller	Poste 4
Madame Roxanne Jeanson-Bélisle	Conseillère	Poste 6

Est absent le conseiller Pierre Métras, conseiller au poste 5

Est également présent monsieur Normand St-Amour, directeur et greffier-trésorier (intérim)
qui agit comme secrétaire d'assemblée.

Résolution : 264-11-2023

1. OUVERTURE DE LA SÉANCEIl est proposé par le conseiller Pierre Raïche
et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'ouvrir la séance à 19h00.**ADOPTÉE****2. MOT DU MAIRE**

Résolution : 265-11-2023

3. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**1. Ouverture de la séance****2. Mot du maire****3. Lecture et adoption de l'ordre du jour****4. Administration générale****4.1** Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 10 octobre 2023**4.2** Renouveau et Autorisation de paiement de l'adhésion à l'Union des municipalités
du Québec (UMQ) 2024**4.3** Renouveau et autorisation de paiement pour la cotisation au Guide touristique, et
cartes vélos des Hautes-Laurentides 2024**4.4** Renouveau et autorisation de paiement pour le forfait téléphonique – DHC**4.5** Adhésion et autorisation de paiement – Partenaire pour la réussite éducative dans les
Laurentides (PREL)**4.6** Entente TACAL et municipalité- Borne électrique**4.7** Infotech logiciel municipal-Addenda achat banque d'heures**4.8** Autorisation signature acquisition terrain**4.9** Fermeture du bureau municipal-temps des fêtes**4.10** Assemblée budget 2024



5. Ressources humaines

- 5.1 Réception de la lettre de démission de l'employé # 72
- 5.2 Modification des heures du directeur général
- 5.3 Rappel de l'employé # 70

6. Trésorerie

- 6.1 Journal des déboursés octobre 2023 -202300710 à 202300710
- 6.2 Autorisation de paiement à Espace Projet-Expertise urbanisme
- 6.3 Autorisation de paiement Aebi Schmidt- Réparation équipement voirie
- 6.4 Autorisation de paiement à Construction Michel Lacroix inc.- Réparation de pavage chemin de l'Église
- 6.5 Autorisation de paiement Construction Michel Lacroix inc. -Décompte #2
- 6.6 Autorisation de paiement à la firme Tremblay Bois Mignault Lemay
- 6.7 Autorisation de paiement à M.C Multi-Projets inc.-Décompte #1
- 6.8 Autorisation de paiement à Équipe Laurence

7. Urbanisme

- 7.1 Consultant externe

8. Voirie et travaux publics

- 8.1 Octroi du contrat pour la clôture-cour voirie
- 8.2 Octroi contrat forfaitaire-Baie Valiquette
- 8.3 Octroi contrat de dragage Baie-Valiquette
- 8.4 Réclamation programmation TECQ des dépenses 2023
- 8.5 Déneigement des chemins privés

9. Période de questions

10. Levée de la séance

Il est proposé par le conseiller Pierre Raïche
et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter l'ordre du jour avec l'ajout
du point 4.10.

ADOPTÉE

4. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Résolution 266-11-2023

4.1 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 10 OCTOBRE 2023

Il est proposé par le conseiller Jacques De Foy
et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter, tel que rédigé, le procès-
verbal de la séance ordinaire du 10 octobre 2023.

ADOPTÉE

Résolution 267-11-2023

4.2 RENOUVELLEMENT ET AUTORISATION DE PAIEMENT DE L'ADHÉSION À L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC (UMQ) 2024

Il est proposé par la conseillère Roxanne Jeanson-Bélisle
et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le renouvellement et le
paiement de l'adhésion annuelle de 2024, à l'Union des municipalités du Québec
(UMQ) au montant de 192\$ avant taxes.

ADOPTÉE

Initiales du maire



Initiales du dg



CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je soussigné, directeur général et greffier-trésorier (intérim) de la Municipalité de Lac-du-Cerf, certifie qu'il y a des crédits suffisants au budget pour acquitter les dépenses ci-dessus mentionnées.

Signé à Lac-du-Cerf, ce 11 novembre 2023

Normand St-Amour
Directeur général et greffier-trésorier

Résolution 268-11-2023

4.3 RENOUÈLEMENT DE LA PARTICIPATION AU GUIDE TOURISTIQUE, ET CARTES VÉLOS DES HAUTES-LAURENTIDES 2024

CONSIDÉRANT la participation annuelle au Guide touristique, et cartes vélos des Hautes-Laurentides;

CONSIDÉRANT la réception de la demande de participation;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jacques De Foy et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le renouvellement de participation au Guide touristique, et cartes vélos des Hautes-Laurentides 2024 au montant de 2490\$ avant taxes.

ADOPTÉE

Résolution 269-11-2023

4.4 RENOUÈLEMENT DU FORFAIT TÉLÉPHONIQUE-DHC

CONSIDÉRANT les besoins actuels de nature juridique;

CONSIDÉRANT la réception de l'offre de soutien téléphonique de la firme DHC;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Pierre Raïche et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le renouvellement du forfait téléphonique de la firme DHC au montant de 400\$ avant taxes.

ADOPTÉE

Résolution 270-11-2023

4.5 ADHÉSION -PARTENAIRE POUR LA RÉUSSITE ÉDUCATIVE DANS LES LAURENTIDES (PREL)

CONSIDÉRANT la réception de la demande d'adhésion

CONSIDÉRANT que la municipalité tient à cœur la réussite éducative;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Christian Gamache et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser l'adhésion au Partenaire pour la réussite éducative dans les Laurentides (PREV) au montant de 25\$ avant taxes.

ADOPTÉE

MP

NS



Résolution 271-11-2023

4.6 ENTENTE TACAL ET MUNICIPALITÉ-BORNE ÉLECTRIQUE

Demande d'implantation de borne de recharge publique électrique de niveau 2 et autorisation de signatures d'une entente avec le Transport adapté et collectif d'Antoine-Labelle (TACAL) pour le déploiement d'un réseau de bornes sur le territoire de la MRC d'Antoine-Labelle

ATTENDU l'étude de faisabilité, pour le développement d'un réseau de bornes de recharge électrique sur le territoire de la MRC d'Antoine-Labelle, pilotée par le Transport adapté et collectif d'Antoine-Labelle (TACAL) financé dans le cadre du Fond régions et ruralité (FRR) volet 4 de la MRC d'Antoine-Labelle et présentée par le TACAL;

ATTENDU que le TACAL souhaite déployer la phase 2 de ce projet, laquelle consiste à la recherche de financement et de partenaires pour procéder à l'installation des bornes de recharge au cours des années 2023 et 2024 et qu'à cet effet le conseil de la MRC a adopté favorablement une résolution demandant au Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) l'autorisation de financer le projet de la phase 2 à hauteur de 200 000 \$ dans le cadre du 2^e appel de projets à caractère exceptionnel de la MRC d'Antoine-Labelle (MRC-CC-15037-04-23 et MRC-CC-15079-05-23);

ATTENDU qu'en date du 28 juin 2023, ce projet est toujours en attente d'une réponse du MAMH quant à son admissibilité;

ATTENDU la proposition du TACAL de conclure une entente avec les différentes municipalités dans le but d'installer, minimalement, une borne double de niveau 2 dans les noyaux villageois du territoire;

ATTENDU que le TACAL assurera la recherche et les demandes de financement ainsi que la coordination de l'ensemble des travaux en partenariat avec le soutien des employés municipaux;

ATTENDU que la municipalité de Lac-du-Cerf désire collaborer avec le TACAL et participer à la réalisation de ce réseau de bornes de recharge publique;

ATTENDU que le TACAL aura notamment besoin de la participation de la municipalité principalement en services pour l'aménagement du stationnement ainsi que pour une contribution financière maximale de 15 000 \$ laquelle sera définie ultérieurement lors de la signature d'une entente entre le TACAL et la (municipalité ou ville) et la connaissance finale des partenaires financiers;

ATTENDU que le TACAL pourra également exiger à la municipalité le paiement de certains frais qui ne seront pas admissibles aux aides financières, tel que prévu à l'entente à intervenir entre la municipalité de Lac-du-Cerf et le TACAL;

Il est proposé par Pierre Raïche et résolu à l'unanimité de souligner au TACAL l'intention de la municipalité de Lac-du-Cerf de participer au projet de déploiement de bornes de recharge publiques électriques de niveau 2 sur son territoire en demandant l'implantation d'une borne électrique dès 2024 et de désigner Normand St-Amour, directeur général greffier-trésorier à soutenir le

TACAL dans la réalisation du projet ainsi que pour le soutien dans les démarches municipales visant notamment l'identification du lieu désigné par la municipalité et les autorisations nécessaires le cas échéant le tout, conditionnement à l'acceptation du financement du MAMH dans le cadre du FRR volet 4.

Il est de plus résolu d'autoriser la direction générale et le maire à signer pour et au nom de la municipalité de Lac-du-Cerf l'entente à intervenir entre la municipalité de Lac-du-Cerf et le TACAL prévoyant les modalités de réalisations du projet et prévoyant un





engagement financier ne dépassant pas 9 000 \$ pour la municipalité de Lac-du-Cerf pour l'année 2024.

ADOPTÉE

Résolution 272-11-2023

4.7 INFOTECH LOGICIELS MUNICIPAUX-ADDENDA ACHAT BANQUE D'HEURE

CONSIDÉRANT la nouveauté du logiciel municipal;

CONSIDÉRANT le besoin d'assistance technique;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Roxanne Jeanson-Bélisle et résolu à l'unanimité des conseillers présents de faire l'achat d'une banque d'heure de 14h au montant de 1265\$ avant taxes.

ADOPTÉE

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je soussigné, directeur général et greffier-trésorier (intérim) de la Municipalité de Lac-du-Cerf, certifie qu'il y a des crédits suffisants au budget pour acquitter les dépenses ci-dessus mentionnées.

Signé à Lac-du-Cerf, ce 11 novembre 2023



Normand St-Amour
Directeur général et greffier-trésorier

Résolution 273-11-2023

4.8 AUTORISATION DE SIGNATURE POUR L'ACQUISITION DU LOT

CONSIDÉRANT les travaux afin de remplacer le ponceau du Ruisseau de l'Église prévue;

CONSIDÉRANT que les travaux doivent être effectués sur un terrain n'appartenant pas à la municipalité de Lac-du-Cerf;

CONSIDÉRANT que l'aide financière du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) s'applique exclusivement pour tous travaux effectués sur les terrains appartenant à la municipalité;

CONSIDÉRANT que la municipalité accepte de devenir propriétaire du lot 5562975 à condition que les frais soient à la charge du vendeur;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Daniel Guindon et résolu à l'unanimité des conseillers présents accepte que la Corporation épiscopale Saint-Jérôme-Mont-Laurier cède le lot 5562975 pour bonne et valable considération et autorise monsieur Normand St-Amour, directeur général et greffier-trésorier (intérim) en remplacement de Benoît Dufour et Nicolas Pentassuglia, maire, à signer pour et au nom de la municipalité de Lac-du-Cerf l'Acte de vente auprès du bureau de notaire Charbonneau-Cyr Morin & Lachaine.

ADOPTÉE



Résolution : 274-11-2023

4.9 FERMETURE DU BUREAU MUNICIPAL-TEMPS DES FÊTES

CONSIDÉRANT que la Municipalité désire fermer le bureau municipal pour la période des fêtes;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jacques De Foy et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser la fermeture des bureaux de la municipalité pour la période du 25 décembre 2023 jusqu'au 5 janvier 2024 inclusivement.

ADOPTÉE

Résolution : 275-11-2023

4.10 ASSEMBLÉE PUBLIQUE POUR LE BUDGET 2024

CONSIDÉRANT que la nouvelle année approche;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Daniel Guindon et résolu à l'unanimité des conseillers présents de présenter le budget 2024 à l'assemblée du conseil le 11 décembre 2023 à 19h30.

ADOPTÉE

5. RESSOURCE HUMAINE

Résolution : 276-11-2023

5.1 RÉCEPTION DE LA DÉMISSION DE L'EMPLOYÉ # 72

CONSIDÉRANT la réception de la démission de l'employé # 72;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Christian Gamache et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter la démission de l'employé # 72, et ce, à compter du 3 novembre 2023.

ADOPTÉE

Résolution : 277-11-2023

5.2 MODIFICATION HEURE DE TRAVAIL DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

CONSIDÉRANT la démission de l'employé # 72;

CONSIDÉRANT la possibilité d'augmentation des heures comme prévu dans le contrat signé;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Daniel Guindon et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'augmenter le nombre d'heure par semaine à 40 heures, et ce, à compter du 6 novembre 2023.

ADOPTÉE

Résolution : 278-11-2023

5.3 RAPPEL DE L'EMPLOYÉ # 70

CONSIDÉRANT le départ de l'employé #41;

CONSIDÉRANT le besoin d'un chauffeur opérateur affecté au déneigement;

Initiales du maire

NP

NS

Initiales du dg

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC D'ANTOINE-LABELLE
MUNICIPALITÉ DE
LAC-DU-CERF



EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Roxanne Jeanson-Bélisle et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter le rappel de l'employé #70, et ce, à compter du 13 novembre 2023.

ADOPTÉE

6. TRÉSORERIE

Résolution 279-11-2023

6.1 JOURNAL DES DÉBOURSÉS- 2023007602 À 202300710

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'autoriser les paiements pour le mois d'octobre 2023;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Pierre Raïche et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'approuver les dépenses du mois de septembre totalisant la somme de 169 720,63\$ portant les numéros de déboursées 202300602 à 202300710.

ADOPTÉE

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je soussigné, directeur général et greffier-trésorier (intérim) de la Municipalité de Lac-du-Cerf, certifie qu'il y a des crédits suffisants au budget pour acquitter les dépenses ci-dessus mentionnées.

Signé à Lac-du-Cerf, ce 11 novembre 2023

Normand St-Amour
Directeur général et greffier-trésorier

Résolution 280-11-2023

6.2 AUTORISATION DE PAIEMENT À ESPACE PROJET-EXPERTISE URBANISME

CONSIDÉRANT les dossiers en urbanisme complexe;

CONSIDÉRANT le besoin d'opinion externe;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Daniel Guindon et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser le paiement à l'entreprise Espace projet au montant de 1 100\$ avant taxes pour les factures portant les numéros 1122 et 1128.

ADOPTÉE

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je soussigné, directeur général et greffier-trésorier (intérim) de la Municipalité de Lac-du-Cerf, certifie qu'il y a des crédits suffisants au budget pour acquitter les dépenses ci-dessus mentionnées.

Signé à Lac-du-Cerf, ce 11 novembre 2023

Normand St-Amour
Directeur général et greffier-trésorier



Résolution 281 -11-2023

6.3 AUTORISATION DE PAIEMENT AEBI SCHMIDT-RÉPARATION ÉQUIPEMENT VOIRIE

CONSIDÉRANT le bris de l'équipement de déneigement;

CONSIDÉRANT la réception de la facture;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jacques De Foy et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser le paiement à l'entreprise Aebi Schmidt au montant de 1 878,86 \$ avant taxes pour la facture portant le numéro 0092233.

ADOPTÉE

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je soussigné, directeur général et greffier-trésorier (intérim) de la Municipalité de Lac-du-Cerf, certifie qu'il y a des crédits suffisants au budget pour acquitter les dépenses ci-dessus mentionnées.

Signé à Lac-du-Cerf, ce 11 novembre 2023

Normand St-Amour
Directeur général et greffier-trésorier

Résolution 282-11-2023

6.4 AUTORISATION DE PAIEMENT À CONSTRUCTION MICHEL LACROIX INC- PAVAGE CHEMIN DE L'ÉGLISE

CONSIDÉRANT l'octroi du contrat de la résolution 192-07-2023;

CONSIDÉRANT la réception de la facture;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Roxanne Jeanson-Bélisle et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser le paiement à l'entreprise Construction Michel Lacroix inc. au montant de 18 191.60\$ avant taxes pour la facture portant le numéro 014703.

ADOPTÉE

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je soussigné, directeur général et greffier-trésorier (intérim) de la Municipalité de Lac-du-Cerf, certifie qu'il y a des crédits suffisants au budget pour acquitter les dépenses ci-dessus mentionnées.

Signé à Lac-du-Cerf, ce 11 novembre 2023

Normand St-Amour
Directeur général et greffier-trésorier

Initiales du maire

MP

NS

Initiales du dg



Résolution 283-11-2023

6.5 AUTORISATION DE PAIEMENT À CONSTRUCTION MICHEL LACROIX INC.-
RÉFECTION CHEMIN LÉONARD

CONSIDÉRANT l'octroi du contrat de la résolution 144-05-2023;

CONSIDÉRANT la fin des travaux du chemin Léonard et de la réception de la recommandation de paiement de la firme Équipe Laurence;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Pierre Raïche et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser le paiement à l'entreprise Construction Michel Lacroix inc. au montant de 356 693,77\$ avant taxes pour la facture portant le numéro 014546.

ADOPTÉE

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je soussigné, directeur général et greffier-trésorier (intérim) de la Municipalité de Lac-du-Cerf, certifie qu'il y a des crédits suffisants au budget pour acquitter les dépenses ci-dessus mentionnées.

Signé à Lac-du-Cerf, ce 11 novembre 2023

Normand St-Amour
Directeur général et greffier-trésorier

Résolution 284-11-2023

6.6 AUTORISATION DE PAIEMENT À LA FIRME TREMBLAY BOIS MIGNAULT LEMAY

CONSIDÉRANT le besoin d'avis juridique;

CONSIDÉRANT la réception de la facture;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Christian Gamache et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser le paiement à la firme Tremblay Bois Mignault Lemay au montant de 4350\$ avant taxes pour la facture portant le numéro 0000132066.

ADOPTÉE

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je soussigné, directeur général et greffier-trésorier (intérim) de la Municipalité de Lac-du-Cerf, certifie qu'il y a des crédits suffisants au budget pour acquitter les dépenses ci-dessus mentionnées.

Signé à Lac-du-Cerf, ce 11 novembre 2023

Normand St-Amour
Directeur général et greffier-trésorier





Résolution 285-11-2023

6.7 AUTORISATION DE PAIEMENT À M.C MULTI-PROJETS INC. - DÉCOMPTE #1

CONSIDÉRANT l'aide financière du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ)

CONSIDÉRANT l'avancement des travaux sur les chemins de la Pointe, Forget et Valiquette;

CONSIDÉRANT la réception de la recommandation de paiement d'Équipe Laurence et la réception de la facture de M.C Multi-Projets inc.;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Roxanne Jeanson-Bélisle et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser le paiements à l'entreprise M.C Multi-Projets inc. au montant de 164667.60\$ avant taxes pour la facture portant le numéro 105-0014.

ADOPTÉE

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je soussigné, directeur général et greffier-trésorier (intérim) de la Municipalité de Lac-du-Cerf, certifie qu'il y a des crédits suffisants au budget pour acquitter les dépenses ci-dessus mentionnées.

Signé à Lac-du-Cerf, ce 11 novembre 2023



Normand St-Amour
Directeur général et greffier-trésorier

Résolution 286-11-2023

6.8 AUTORISATION DE PAIEMENT À ÉQUIPE LAURENCE

CONSIDÉRANT l'avancement des travaux sur les chemins de la Pointe, Forget et Valiquette;

CONSIDÉRANT la réception des factures concernant les plans et devis et la surveillance de chantier;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jacques De Foy et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser le paiement à l'entreprise Équipe Laurence au montant de 7161.40\$ avant taxes pour la factures portant le numéro 23-30259.

ADOPTÉE

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je soussigné, directeur général et greffier-trésorier (intérim) de la Municipalité de Lac-du-Cerf, certifie qu'il y a des crédits suffisants au budget pour acquitter les dépenses ci-dessus mentionnées.

Signé à Lac-du-Cerf, ce 11 novembre 2023



Normand St-Amour
Directeur général et greffier-trésorier



7. URBANISME

Résolution 287-11-2023

7.1 SERVICE D'URBANISME DE LA MUNICIPALITÉ – PRÉCISION DU MANDAT CONFIE À LA FIRME DE CONSULTANTS EN URBANISME ESPACE PROJET

CONSIDÉRANT la nature de certaines demandes déposées auprès du service d'urbanisme de la municipalité;

CONSIDÉRANT la Résolution no. 2022-08-182 par laquelle le Conseil municipal retenait les services de la firme de Consultants en urbanisme Espace Projet pour une durée indéterminée;

CONSIDÉRANT les termes tarifaires prévus par ladite Résolution no. 2022-08-182 et par l'offre de service transmise à la municipalité le 1^{er} août 2022;

CONSIDÉRANT que le Conseil municipal souhaite préciser le mandat confié à ladite firme de Consultants Espace Projet afin qu'elle puisse appuyer de manière optimale le Service d'urbanisme de la municipalité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Pierre Raïche et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser la firme de Consultants en urbanisme Espace Projet à agir à titre d'*inspecteur en bâtiments* et d'exercer les pouvoirs d'administration et d'application des règlements d'urbanisme prévus et décrits au chapitre 3 du règlement 196-2000 relatifs au divers permis et certificats de la municipalité.

ADOPTÉE

8. VOIRIE ET TRAVAUX PUBLICS

Résolution 288-11-2023

8.1 OCTROI DU CONTRAT POUR LA CLÔTURE-RAYMOND CHARBONNEAU

CONSIDÉRANT l'aide financière obtenu pour la vitalisation du parc Raymond Charbonneau;

CONSIDÉRANT le besoin d'une clôture qui sépare le parc de la cour de la voirie pour la sécurité des enfants;

CONSIDÉRANT la réception de trois (3) soumissions;

Clôture Raymond Monfils	23 350,45\$
Aménagement Girouard	23 376,00\$
Clôture Rivera	32 375,00\$

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jacques De Foy et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire avec un délai de livraison le plus rapide à l'entreprise Clôture Raymond Monfils au montant de 23 350,45\$ avant taxes.

ADOPTÉE

Résolution 289-11-2023

8.2 OCTROI CONTRAT FORFAITAIRE-BAIE VALIQUETTE

CONSIDÉRANT l'accord du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP) de la méthode d'enlèvement et du traitement des sédiments;





CONSIDÉRANT le besoin de travaux d'excavation et le délai restreins pour la réalisation des travaux;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Daniel Guindon et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'octroyer le contrat pour les travaux d'excavation à l'entreprise René Gougeon.

ADOPTÉE

Résolution 290-11-2023

8.3 OCTROI CONTRAT DE DRAGAGE- BAIE VALIQUETTE

CONSIDÉRANT l'accord du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP) de la méthode d'enlèvement et du traitement des sédiments;

CONSIDÉRANT le besoin de travaux de dragage et le délai restreins pour la réalisation des travaux;

CONSIDÉRANT la soumission reçue et incluant le tableau de tarification :

Tableau de Tarification

Description	Type	Quantité minimum	Taux (\$)	Sous-total (\$)
Amphibex AE400				
Mobilisation et Installation	Forfaitaire	1	14,155 \$	14,155 \$
Désinstallation et Démobilisation	Forfaitaire	1	9,440 \$	9,440 \$
Dragage hydraulique de résidus miniers				
Horaires de travail => 12h/j et 7j/sem., durée de +/- 2-3 jours de dragage	\$/jour	2	16,140. ⁰⁰ \$	32,280 \$

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Christian Gamache et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'octroyer le contrat pour les travaux de dragage à l'entreprise ECO-TECHNOLOGIES, d'effectuer le paiement du dépôt de 14 155 \$ plus taxes applicable et d'autorise monsieur Normand St-Amour, directeur général et greffier-trésorier à signer pour et au nom de la municipalité de Lac-du-Cerf

ADOPTÉE

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je soussigné, directeur général et greffier-trésorier (intérim) de la Municipalité de Lac-du-Cerf, certifie qu'il y a des crédits suffisants au budget pour acquitter les dépenses ci-dessus mentionnées.

Signé à Lac-du-Cerf, ce 11 novembre 2023



Normand St-Amour
Directeur général et greffier-trésorier

Résolution 291 -11-2023

8.4 RÉCLAMATION PROGRAMMATION TECQ DES DÉPENSES 2023

ATTENDU QUE la municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2024;



ATTENDU QUE la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER DANIEL GUINDON ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS PRÉSENTS QUE:

- La municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenus dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2024;
- La municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux n° 5 ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;
- La municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisation qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme;
- La municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvés par la présente résolution.
- La municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux n° 5 ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques.

ADOPTÉE

Résolution 292-11-2023

8.5 DÉNEIGEMENT DES CHEMINS PRIVÉS

CONSIDÉRANT les demandes de déneigements des chemins privés reçues;

CONSIDÉRANT le règlement 386-2022;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Pierre Raïche et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter les demandes de déneigements des chemins privés Baie-Laplante, des peupliers, Wester ainsi que Ouimet aux taux déterminés par le présent règlement.

ADOPTÉE

9. PÉRIODE DE QUESTIONS

Début :19h25

Fin :19h35

Résolution 293-11-2023

10. LEVÉE DE LA SÉANCE

Tous les points de l'ordre du jour ayant été étudiés, le maire remercie les membres du conseil et déclare l'assemblée levée.

Initiales du maire

NP

NS

Initiales du dg

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC D'ANTOINE-LABELLE
MUNICIPALITÉ DE
LAC-DU-CERF



Il est proposé par le conseiller Daniel Guindon
et résolu à l'unanimité des conseillers présents, afin de clore la séance du 13 novembre
2023.

ADOPTÉE

Je, Nicolas Pentassuglia, maire de la municipalité de Lac-du-Cerf, atteste que la signature
du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il
contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Nicolas Pentassuglia
Maire

Normand St-Amour
Directeur général et greffier-trésorier (intérim)